

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 06 décembre 2021 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. La réunion débute à 19h00. Monsieur le Conseiller René Lapierre a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne
ainsi que la directrice des services municipaux et
greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 02 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- *** Réflexion par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy;
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 15 novembre 2021;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 24 novembre 2021;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 05 au 26 novembre 2021;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Calendrier des séances ordinaires 2022;
 - 7.2 Service de transport adapté Trans-Appel;

- 7.3 Assurances municipales et véhicules 2022;
- 7.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2022;
- 7.5 Nomination du maire suppléant/substitut du maire à la MRC;
- 7.6 Nomination des comités consultatifs;
- Info 7.7 Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec;
- Info 7.8 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2021;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Affectation du surplus – travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny et Paquet et sur une partie de la rue St-Pierre;
 - 10.2 Décompte numéro 4 – réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;
 - 10.3 Décompte numéro 3 – construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;
 - 10.4 Personnes salariées permanentes saisonnières 17 semaines;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Calendrier 2022 des différentes collectes;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Demande d'appui au projet de Loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Espace Muni;
 - 13.2 Entretien de la patinoire;
 - 13.3 Appui au projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Windsor;
 - 13.4 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture;
 - 13.5 Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au 20 décembre 2021 à 19h00;

275-12.2021 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

276-12.2021 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 15 novembre 2021 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 15 novembre soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 24 NOVEMBRE – MRC**

Monsieur le maire résume les dossiers concernant la Loi 103, l'achat de bacs pour la récupération du styromousse, l'adoption du budget 2022 et les travaux sur la piste cyclable.

277-12.2021 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 05 AU 26 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 05 au 26 novembre 2021.

ADOPTION : 5 POUR

278-12.2021 7.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 :

- . Lundi, 17 janvier 2022 à 19h00
- . Lundi, 07 février 2022 à 19h00
- . Lundi, 07 mars 2022 à 19h00
- . Lundi, 04 avril 2022 à 19h00
- . Lundi, 02 mai 2022 à 19h00
- . Lundi, 06 juin 2022 à 19h00
- . Lundi, 04 juillet 2022 à 19h00
- . Lundi, 15 août 2022 à 19h00
- . Mardi, 06 septembre 2022 à 19h00
- . Lundi, 03 octobre 2022 à 19h00
- . Lundi, 07 novembre 2022 à 19h00
- . Lundi, 05 décembre 2022 à 19h00

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

279-12.2021 7.2 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2022 de Trans-Appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2022 et de payer la contribution municipale établie à 4,19\$ par personne pour un montant total de 10 231,98\$;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2022 : 3,75\$ pour un déplacement local, 8,25\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke) ;

ET QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2022 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le Conseiller Claude Paulin suggère que les tarifs soient inscrits dans la revue municipale.

280-12.2021 7.3 ASSURANCES MUNICIPALES ET VÉHICULES 2022

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des assurances municipales, bâtiments et automobiles pour l'année 2022 au montant total de 41 175,89\$ incluant les taxes à la FQM Assurances, en référence à la facture 3077 du 11 novembre 2021.

ADOPTION : 5 POUR

281-12.2021 7.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Conseiller Alexandre Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption un projet de règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception.

282-12.2021 7.5 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT/SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC

Il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer maire suppléant/substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François, Monsieur le Conseiller Alexandre Roy pour la période de décembre 2021 à novembre 2023 ;

ET QUE Monsieur le Conseiller Alexandre Roy soit autorisé à signer les chèques pour la période ci-dessus mentionnée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton en cas d'absence de Monsieur le Maire, Adam Rousseau.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le Maire nomme les élus et mentionne les raisons de la nomination.

283-12.2021 7.6 NOMINATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les nominations des élus aux différents comités consultatifs, pour une période de 2 ans, tels que présentés ci-dessous :

ADMINISTRATION, VIE DÉMOCRATIQUE ET RELATIONS DE TRAVAIL

- Monsieur le Conseiller Alexandre Roy

AGRICULTURE

- Monsieur le Conseiller Karl Frappier, président
- Monsieur le Conseiller Alexandre Roy

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET ÉCONOMIQUE

- Monsieur le Conseiller René Lapierre

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Monsieur le Conseiller Claude Paulin
- Monsieur le Conseiller Alexandre Roy

LOISIRS

- Monsieur le Maire Adam Rousseau

CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

- Madame la Conseillère Cheryl Labrie

TRAVAUX PUBLICS

- Monsieur le Conseiller Michel Frappier, président
- Madame la Conseillère Cheryl Labrie
- Monsieur le Conseiller Karl Frappier

URBANISME

- Monsieur le Conseiller Alexandre Roy
- Monsieur le Conseiller Michel Frappier

HYGIÈNE

- Monsieur le Conseiller Claude Paulin, président
- Monsieur le Conseiller René Lapierre

ENVIRONNEMENT

- Monsieur le Conseiller Claude Paulin

COMITÉ DE VIGILANCE DES FINANCES

- Madame la Conseillère Cheryl Labrie

COMITÉ D'ACCUEIL ET DE RÉTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Monsieur le Conseiller Claude Paulin

REPRÉSENTATION

- Association du Lac Tomcod : Monsieur le Conseiller Claude Paulin

- Trans-Appel : Monsieur le Conseiller Michel Frappier
- Chambre de commerce régionale : Monsieur le Conseiller René Lapierre
- École et CSS des Sommets : Monsieur le Maire Adam Rousseau
- Comités et OBNL : Monsieur le Maire Adam Rousseau

Monsieur le Maire, Adam Rousseau est nommé d'office sur l'ensemble des comités.

ADOPTION : 5 POUR

284-12.2021 7.7 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La directrice générale dépose les deux (2) rapports de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec sur l'audit de conformité du processus encadrant l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 des municipalités de 100 000 habitants et moins.

Le conseil municipal officialise le dépôt de ces deux (2) rapports.

*** Madame la directrice générale donne les explications de ce dossier.

***** 7.8 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2021**

La directrice générale résume le rapport préliminaire des activités de fonctionnement au 30 novembre 2021. Les revenus sont de 5 300 166,92\$ comparativement à un budget de 3 447 671,00\$. Les dépenses sont de 2 575 252,92\$ sur un budget de 3 300 171,00\$. Les immobilisations sont de 2 637 377,86\$ versus un budget de 52 500,00\$, ce qui représente un excédent de 87 536,14\$.

***** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1.0 Madame Marie-Ève Frappier commente la largeur du Rang 5. La directrice des services municipaux répond.
- 2.0 Madame Marie-Ève Frappier mentionne que des personnes enfouissent leurs déchets. Monsieur le Maire demande de faire une plainte officielle.

285-12.2021 9.1 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente du 18 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer l'entente entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature ;

ET QUE la municipalité s'engage à verser à titre de contribution annuelle pour la durée de l'entente un montant de : 0,17\$ per capita pour les années 2021-2022 et 0,18\$ per capita pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

ADOPTION : 5 POUR

286-12.2021 10.1 AFFECTATION DU SURPLUS – TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR LES RUES DANNY PAQUET ET ST-PIERRE

Madame la Conseillère Cheryl Labrie se retire de toute discussion et vote.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des coûts des travaux de voirie et de pavage sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre,

CONSIDÉRANT les directives de changement lors de ces travaux pour un montant de 21 304,78\$ coût net ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à la majorité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton assume le montant de 21 304,78\$ coût net, exceptionnellement et ce, en référence aux directives de changement lors des travaux réalisés sur les rues Danny, Paquet et St-Pierre selon les règlements 2021-271 et 2021-272;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 4 POUR

287-12.2021 10.2 DÉCOMPTE NUMÉRO 4 – RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE PAVÉE SUR UNE PARTIE DU RANG 6

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 118-05.2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande un quatrième versement incluant la libération de la retenue de garantie de 10% à 5%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 110 669,85\$ incluant les taxes à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., selon les détails du décompte progressif numéro 4 du 29 novembre 2021 pour les travaux de réhabilitation de la chaussée pavée sur une partie du rang 6;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2021-270 décrétant une dépense et un emprunt de 2 075 000\$ pour des travaux de remplacement d'un égout pluvial et réhabilitation de la chaussée pavée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTION : 5 POUR

288-12.2021 10.3 DÉCOMPTE NUMÉRO 3 – CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION EN BÉTON

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 150-05.2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande un troisième versement en référence au décompte progressif numéro 3 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 76 393,56\$ incluant les taxes à la compagnie Construction Alain Morin inc., selon les détails du décompte progressif numéro 3 du 02 décembre 2021 pour les travaux de construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2021-274 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton.

ADOPTION : 5 POUR

289-12.2021 10.4 PERSONNES SALARIÉES PERMANENTES SAISONNIÈRES - 17 SEMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'horaire de déneigement pour l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services municipaux et des communications informe le conseil de la disponibilité de Madame Rachel Loiselle et de Monsieur Jason Gagnon aux postes de personnes salariées permanentes saisonnières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Rachel Loiselle au poste de personne salariée

permanente saisonnière pour une durée de 17 semaines à raison de 36 heures par semaine et de nommer Monsieur Jason Gagnon au poste de personne salariée permanente saisonnière pour une durée de 17 semaines à raison de 36 heures par semaine et ce, effectif à compter du 05 décembre 2021 jusqu'au 02 avril 2022, selon les conditions de la convention collective en vigueur ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le contrat d'entretien des chemins d'hiver du ministère des Transports.

ADOPTION : 5 POUR

300-12.2021 11.1 CALENDRIER 2022 DES DIFFÉRENTES COLLECTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer les citoyens des différentes dates des collectes des matières récupérables, résiduelles, organiques et de gros rebuts pour l'année 2022 sous la forme d'un calendrier d'une page couleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi par média poste à toutes les adresses civiques de la municipalité du calendrier 2022 des différentes collectes ;

ET QUE les frais reliés à ce média poste incluant les frais de conception, d'impression et de distribution soient assumés par la réserve des matières résiduelles pour un montant estimé à 550,00\$.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le Maire mentionne que la collecte de gros rebuts sera la dernière en 2022.

301-12.2021 12.1 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (Projet de Loi 103) le 6 octobre 2021 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE sous prétexte d'allègement administratif, le Projet de Loi 103 a des impacts majeurs et non souhaitables en aménagement du territoire et en urbanisme par l'introduction d'importantes modifications au mécanisme de demande d'exclusion d'un lot d'une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'article 73 du Projet de Loi modifie l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1, ci-après LPTAA) afin de retirer à la municipalité locale le pouvoir de déposer une demande d'exclusion de la zone agricole et que ce seront désormais uniquement les municipalités régionales de comtés (MRC) qui auront la possibilité de déposer une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA retire aux municipalités une partie de leur pouvoir et compétence en urbanisme et en développement local, et ce, en pleine période électorale et arrivée de nouveaux élus municipaux à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 75 du Projet de Loi 103 modifie l'article 65.1 de la LPTAA et que dorénavant, le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le

territoire de la municipalité régionale de comté et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion, peu importe le type d'usage;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pourra ainsi rejeter une demande d'exclusion pour le seul motif que des espaces sont disponibles à l'échelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA est susceptible de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et va à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être de facto rejetées par la CPTAQ sous seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA va à l'encontre du principe, pourtant affirmé du gouvernement du Québec, de mieux prendre en compte les particularités régionales et locales en établissant une procédure mur-à-mur rigide peu adapté aux régions hors des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE cette modification prévue à la LPTAA affaiblit ainsi le schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC qui est le document de planification permettant de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires;

CONSIDÉRANT QUE le lien fort entre la vitalité des activités du territoire agricole et le dynamisme des cœurs villageois et des villes centres, lesquels s'harmonisent à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement des MRC qui est l'outil privilégié visant à assurer cet équilibre fondamental entre la pérennité de la zone et des activités agricoles et le développement des municipalités et des régions;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du gouvernement du Québec d'élaborer une Stratégie nationale en urbanisme et en aménagement des territoires (SNUAT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

DEMANDE le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du Projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;

PROFITE de la SNUAT pour proposer un mécanisme visant à renforcer le rôle des schémas d'aménagement et de développement par l'intégration de critères rigoureux de recevabilité des demandes d'exclusion de la zone agricole, laquelle serait la meilleure et la plus susceptible de concourir à la vitalité des villages et la pérennité de la zone et des activités agricoles;

TRANSMETTRE et demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec, des MRC du Québec et des municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

ET TRANSMETTRE cette résolution au gouvernement du Québec.

ADOPTION : 5 POUR

302-12.2021 13.1 ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 01 octobre 2021 quant au renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Espace Muni;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son adhésion à Espace Muni pour l'année 2021-2022 et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 90,83\$ incluant les taxes ;

ET QUE Madame la Conseillère Cheryl Labrie et soit nommée personne responsable du dossier Culture, Famille et Aînés.

ADOPTION : 5 POUR

303-12.2021 13.2 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'entretien de la patinoire a mentionné par courriel le 08 septembre 2021 qu'elle ne renouvellerait pas son contrat pour l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Monsieur Claude Grenier ;

CONSIDÉRANT le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19 et les directives qui évoluent au fil des connaissances scientifiques et du nombre de cas de contamination ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réduire au maximum les risques de propagation du virus ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'école de l'Arc-en-ciel a autorisé par courriel la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à installer un abri temporaire sur les terrains de l'école, près de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Claude Grenier, responsable de l'arrosage, de l'entretien et du déneigement de la patinoire pour l'hiver 2022-2023 au coût de 3 500,00\$;

QUE la patinoire soit ouverte selon les directives de la Direction de la santé publique et du gouvernement ;

QUE des affiches soient apposées sur les lieux pour prévenir les utilisateurs des règles à respecter, incluant la capacité maximale, les activités permises, la distanciation sociale, le port du couvre-visage, la désinfection des mains, etc. ;

QU'afin de diminuer la propagation du virus à l'intérieur, la cabane de patinage demeure fermée et qu'un abri temporaire permettant l'enfillement et le déchaussement des patins soit installé près de la patinoire ;

QUE la patinoire soit disponible lors des jours fériés incluant les congés des Fêtes ;

QUE la patinoire soit disponible pour les écoliers en autant qu'ils utilisent aussi l'abri temporaire ;

QUE le montant de 3 500,00\$ soit versé par tranche de 1 166,67\$ lors des séances de janvier, février et mars 2022 ;

ET QUE le montage et démantèlement des bandes et filets soient effectués par l'équipe des travaux publics.

ADOPTION : 5 POUR

304-12.2021 13.3 APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor souhaite agrandir les espaces de sa bibliothèque et que suite à plusieurs études, la Ville préconise un projet d'une construction neuve sur un terrain lui appartenant déjà ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Windsor a déposé une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme aide au développement des infrastructures culturelles pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque municipale et que la Ville de Windsor s'est engagée à financer la partie non subventionnée du projet ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture permet à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton d'avoir accès aux services et infrastructures de loisirs et culturels de la Ville de Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite manifester son appui au projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de la Ville de Windsor concernant le projet de la nouvelle bibliothèque de Windsor.

ADOPTION : 5 POUR

305-12.2021 13.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE les ententes intermunicipales relatives aux loisirs et à la culture avec la ville de Windsor sont échues depuis le 30 avril 2021 (moins de quatorze (14) ans et de quinze (15) à dix-sept (17) ans) ;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la version soumise le 06 décembre par la ville de Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente serait d'une durée de quatre (4) années débutant le 01 janvier 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture soumise par la ville de Windsor le 06 décembre 2021;

ET d'autoriser le maire, Monsieur Adam Rousseau et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le Maire explique les changements de l'entente.

306-12.2021 13.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proposition de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaite la mettre à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et des communications à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

ET DE confirmer que Madame Cheryl Labrie est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION
COMPTES A PAYER DU 16 NOVEMBRE AU 05 DÉCEMBRE 2021

| N° déboursé | N° | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Montant |
|----------------------------|-----------|-----|------------|-----------|---------------|--------------------|
| N° déboursé | N° chèque | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Montant |
| 202100760 (C) | 9248 | | 2021-11-24 | 37 | HYDRO-QUEBEC | 525,99 \$ |
| 202100761 (C) | 9249 | | 2021-11-24 | 51 | BELL MOBILITE | 96,50 \$ |
| 202100762 (C) | 9250 | | 2021-11-22 | | HYDRO-QUÉBEC | 1 822,01 \$ |
| Total des paiements | | | | | | 2 444,50 \$ |

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2021

| N° déboursé | N° chèque | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Montant |
|---------------|-----------|-----|------------|-----------|----------------------------|-------------|
| 202100763 (I) | 9290 | | 2021-12-07 | 18 | L'ETINCELLE | 532,33 \$ |
| 202100764 (I) | 9256 | | 2021-12-07 | 24 | BELL Canada | 719,24 \$ |
| 202100765 (I) | 9284 | | 2021-12-07 | 37 | HYDRO-QUEBEC | 332,39 \$ |
| 202100766 (I) | 9285 | | 2021-12-07 | 38 | IMPRIMERIE MARTINEAU INC. | 377,12 \$ |
| 202100767 (I) | 9306 | | 2021-12-07 | 53 | SUPERIEUR PROPANE INC. | 2 025,86 \$ |
| 202100768 (I) | 9252 | | 2021-12-07 | 55 | ASSOCIATION DES DIRECTEURS | 143,72 \$ |

| | | | | | |
|---------------|------|------------|------|---|---------------|
| 202100769 (I) | 9264 | 2021-12-07 | 56 | CENTRE DU TAPIS DE WINDSOR INC. | 258,69 \$ |
| 202100770 (I) | 9310 | 2021-12-07 | 117 | VISA DESJARDINS | 515,68 \$ |
| 202100771 (I) | 9275 | 2021-12-07 | 167 | EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC. | 3 482,44 \$ |
| 202100772 (I) | 9287 | 2021-12-07 | 169 | JUHOULE | 770,33 \$ |
| 202100773 (I) | 9257 | 2021-12-07 | 173 | CABLE-AXION INC. | 11,50 \$ |
| 202100774 (I) | 9282 | 2021-12-07 | 201 | GREAT WEST | 3 675,31 \$ |
| 202100775 (I) | 9292 | 2021-12-07 | 233 | LOCATION WINDSOR | 407,67 \$ |
| 202100776 (I) | 9280 | 2021-12-07 | 275 | FONDS INFORMATION sur le territoire | 45,00 \$ |
| 202100777 (I) | 9301 | 2021-12-07 | 276 | REVENU DU Canada | 8 284,99 \$ |
| 202100778 (I) | 9300 | 2021-12-07 | 277 | RETRAITE QUÉBEC | 2 847,63 \$ |
| 202100779 (I) | 9302 | 2021-12-07 | 278 | REVENU DU QUEBEC | 18 806,69 \$ |
| 202100780 (I) | 9303 | 2021-12-07 | 300 | SANI ESTRIE INC. | 9 359,82 \$ |
| 202100781 (I) | 9262 | 2021-12-07 | 344 | CARQUEST WINDSOR LTÉE | 33,29 \$ |
| 202100782 (I) | 9296 | 2021-12-07 | 454 | ORIZON MOBILE | 178,95 \$ |
| 202100783 (I) | 9261 | 2021-12-07 | 476 | CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS | 468,06 \$ |
| 202100784 (I) | 9297 | 2021-12-07 | 484 | PETROLES COULOMBE ET FILS INC. | 4 124,30 \$ |
| 202100785 (I) | 9307 | 2021-12-07 | 502 | SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE | 309,19 \$ |
| 202100786 (I) | 9295 | 2021-12-07 | 536 | MEGABURO | 305,35 \$ |
| 202100787 (I) | 9263 | 2021-12-07 | 692 | CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI | 283,51 \$ |
| 202100788 (I) | 9293 | 2021-12-07 | 723 | MARCHE ST-FRANCOIS | 601,80 \$ |
| 202100789 (I) | 9267 | 2021-12-07 | 819 | CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC. | 76 393,56 \$ |
| 202100790 (I) | 9298 | 2021-12-07 | 853 | PUROLATOR INC. | 110,87 \$ |
| 202100791 (I) | 9276 | 2021-12-07 | 854 | EXCAVATION ROULEAU INC. | 30 433,88 \$ |
| 202100792 (I) | 9291 | 2021-12-07 | 877 | LINDE CANADA INC. | 890,99 \$ |
| 202100793 (I) | 9309 | 2021-12-07 | 893 | VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS | 685,38 \$ |
| 202100794 (I) | 9265 | 2021-12-07 | 907 | CENTRE MECANIQUE WINDSOR | 935,90 \$ |
| 202100795 (I) | 9271 | 2021-12-07 | 965 | DUPUIS MARYSE | 168,40 \$ |
| 202100796 (I) | 9253 | 2021-12-07 | 1054 | AVIZO EXPERTS CONSEILS | 8 408,28 \$ |
| 202100797 (I) | 9266 | 2021-12-07 | 1061 | CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD. | 3 725,84 \$ |
| 202100798 (I) | 9274 | 2021-12-07 | 1084 | EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. | 110 669,85 \$ |
| 202100799 (I) | 9289 | 2021-12-07 | 1117 | LES SERVICES EXP INC. | 13 938,41 \$ |
| 202100800 (I) | 9251 | 2021-12-07 | 1234 | 9230-4815 QUÉBEC INC. | 373,67 \$ |
| 202100801 (I) | 9270 | 2021-12-07 | 1274 | DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE | 534,54 \$ |
| 202100802 (I) | 9278 | 2021-12-07 | 1307 | EXCAVATION YVON BENOIT | 344,09 \$ |
| 202100803 (I) | 9288 | 2021-12-07 | 1357 | LAROCHELLE MARYSE | 678,95 \$ |
| 202100804 (I) | 9259 | 2021-12-07 | 1358 | CAIN LAMARRE SENCRL | 640,29 \$ |
| 202100805 (I) | 9260 | 2021-12-07 | 1365 | CAISSE DESJARDINS DES SOURCES | 963,89 \$ |
| 202100806 (I) | 9279 | 2021-12-07 | 1376 | FAUNE ESTRIE ESTRIE | 574,88 \$ |
| 202100807 (I) | 9272 | 2021-12-07 | 1382 | ENTREPRISES PHILIPPE BERTHELETTE | 5 262,41 \$ |
| 202100808 (I) | 9308 | 2021-12-07 | 1385 | TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC. | 710,53 \$ |
| 202100809 (I) | 9255 | 2021-12-07 | 1388 | BANQUE NATIONALE DU CANADA | 390,88 \$ |
| 202100810 (I) | 9286 | 2021-12-07 | 1405 | INDUSTRIELLE ALLIANCE | 649,84 \$ |
| 202100811 (I) | 9268 | 2021-12-07 | 1417 | COUCHE-TARD 1112 | 743,15 \$ |
| 202100812 (I) | 9254 | 2021-12-07 | 1418 | BANQUE DE MONTREAL - BMO | 460,20 \$ |
| 202100813 (I) | 9283 | 2021-12-07 | 1442 | GUILLEMETTE CLAUDE | 250,00 \$ |
| 202100814 (I) | 9277 | 2021-12-07 | 1466 | EXCAVATION VIGNEUX INC. | 2 262,71 \$ |
| 202100815 (I) | 9281 | 2021-12-07 | 1472 | FQM ASSURANCES INC. | 114,45 \$ |
| 202100816 (I) | 9273 | 2021-12-07 | 1478 | ESPACE MUNI | 90,83 \$ |
| 202100817 (I) | 9305 | 2021-12-07 | 1486 | SOLMA TECH | 4 191,92 \$ |
| 202100818 (I) | 9258 | 2021-12-07 | 1491 | CAFÉ FABULÉ | 275,77 \$ |
| 202100819 (I) | 9299 | 2021-12-07 | 1496 | RANCOURT ANDRE | 3 465,00 \$ |
| 202100820 (I) | 9269 | 2021-12-07 | 1500 | DRE SUZANNE LECOMTE | 520,00 \$ |
| 202100821 (I) | 9304 | 2021-12-07 | 1501 | SECOURS RM | 654,56 \$ |
| | | | | Mackep | -145,23 \$ |

Total des paiements

329 269,55\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

25 620.12\$
20 763.43\$

307-12.2021 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 06 décembre 2021 au montant de 329 269,55\$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

***** DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Conseiller Michel Frappier a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

308-12.2021 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi 20 décembre 2021 à 19h00.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière.

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 08 décembre 2021

A une séance ordinaire du 06 décembre 2021 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy et Michel Frappier.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe est aussi présente.

306-12.2021 13.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- . augmenter la proposition de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- . appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaite la mettre à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et des communications à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

ET DE confirmer que Madame Cheryl Labrie est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTION : 5 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Sylvie Champagne,
Directrice générale greffière-trésorière